



Note de présentation brève et synthétique – Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Commerces de Lahonce

Le contexte d'exécution du budget 2024

La commune de Lahonce est propriétaire de deux locaux commerciaux en centre bourg dont les baux commerciaux ont été cédés pour l'exploitation d'un commerce alimentaire et d'une boulangerie. Construits par l'ancienne Communauté de Communes Nive Adour, la commune de Lahonce les a rachetés en 2015 en contractant un emprunt de 350 000€.

Une situation locale saine

Malgré la conjoncture actuelle, la commune de Lahonce a une situation financière stable. Ses budgets principal et annexe Commerces le démontrent.

La structure du CFU 2024

Le compte administratif du budget annexe Commerces de l'exercice budgétaire 2024 est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT 2024	
Mandats émis	6 671.78€
Titres Emis	34 218.40€
Résultat de l'exercice Excédent	27 546.62€
Excédent de fonctionnement reporté 2023	44 607.10€
Résultat cumulé de l'exercice 2024 Excédent	72 153.72€

INVESTISSEMENT 2024	
Mandats émis	19 068.78€
Titres Émis	16 686.18€
Résultat de l'exercice Déficit	-2 382.60€
Déficit d'investissement reporté 2023	-16 686.18€
Résultat cumulé de l'exercice 2024 Déficit	-19 068.78€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	
FONCTIONNEMENT Excédent	72 153.72€
INVESTISSEMENT Déficit	-19 068.78€
RESULTAT GLOBAL	53 084.94€

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité.

Sur le budget annexe Commerces, les charges à caractère général sont consacrées au mandatement des taxes foncières, au remboursement des intérêts de l'emprunt et aux charges d'entretien des deux bâtiments incombant à la commune.

Les recettes de fonctionnement proviennent des revenus des immeubles, plus précisément des loyers des preneurs et du remboursement d'un des deux preneurs pour l'acquisition du matériel et les équipements de la boulangerie.

La section d'investissement

La section d'investissement dégage un excédent qui permettra d'envisager des travaux d'entretien des bâtiments sur l'exercice budgétaire 2025.

L'endettement

Le remboursement annuel de la dette a été opéré commune suit :

	Capital	Intérêts	TOTAL	Capital restant dû
Remboursement de la dette bancaire	17 064,78€	4 715,38€	21 780,16 €	198 876.87€

L'affectation du résultat 2024

Le résultat 2024 du budget annexe des Commerces sera affecté comme suit sur l'exercice budgétaire 2025 :

Un excédent de fonctionnement	27 546.62€
Un excédent reporté	44 607.10€
SOIT UN EXCEDENT CUMULE	72 153.72€

Un déficit d'investissement	19 068.78€
Un déficit des RAR 2024	17 371.30€
SOIT UN DEFICIT CUMULE (besoin de financement)	36 440.08€

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 EXCEDENT	72 153.72€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	36 440.08€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	35 713.64

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	-19 068.78€
--	--------------------

A Lahonce, le mardi 11 mars 2025

Le Maire,

David HUGLA

